

Que faire quand votre encadrement vous appelle sur votre **téléphone** personnel ?

FO
La force
syndicale

1



**Vous n'avez pas
à répondre.**

En dehors de votre temps
de travail, vous n'êtes pas
tenu-e de répondre à des
solicitations.

2



**Vous n'avez pas
à rappeler.**

De même, vous n'êtes pas
obligé-e de rappeler ou de
vous reconnecter.

3



**Vous avez le droit
de dire non.**

Vous pouvez refuser les sollicitations
en dehors de vos horaires de travail.
C'est un droit, pas un privilège.

4



**Votre temps de repos
doit être respecté.**

Le respect de la vie personnelle
est essentiel pour votre santé,
votre équilibre et votre dignité.



**Avec FO,
pour le respect
de vos droits !**

Le droit à la déconnexion,
c'est du respect.
Faites valoir vos droits
avec Force Ouvrière !